

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -**  
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2024, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, M. Hilal OUALI et M. Tarak ZAHAF.



**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****AU 30 juin 2024***(Exprimé en dinar tunisien)*

		<b>30 Juin</b>	<b>31 Décembre</b>	
		<b><u>2024</u></b>	<b><u>2023</u></b>	
	<b><u>Notes</u></b>		<b><u>2023</u></b>	
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>149 147 052</b>	<b>124 472 568</b>	<b>127 244 815</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	53 306 750	35 475 941	24 280 253
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	94 840 302	88 014 626	101 964 562
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>429 063 544</b>	<b>400 761 038</b>	<b>419 006 308</b>
Cautions Reçues	39- B-1	288 794 865	266 652 861	277 283 691
Garanties Reçues	39- B-2	21 367 731	20 493 671	23 129 163
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	118 900 948	113 614 506	118 593 454
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>125 000 000</b>	<b>52 491 500</b>	<b>30 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	125 000 000	52 491 500	30 000 000

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DE RESULTAT****Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024**

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	40 917 337	37 543 925	78 510 916
Intérêts et charges assimilées	16	(23 966 411)	(20 945 958)	(42 920 804)
Produits des placements	17	5 082 271	4 751 425	6 742 304
Autres produits d'exploitation	18	89 319	159 209	440 588
<b>Produit net</b>		<u>22 122 517</u>	<u>21 508 601</u>	<u>42 773 004</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de personnel	19	4 290 187	4 052 800	8 421 328
Dotations aux amortissements	20	258 716	226 365	467 853
Autres charges d'exploitation	21	2 014 244	1 978 045	3 958 766
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>6 563 147</u>	<u>6 257 210</u>	<u>12 847 946</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>15 559 370</u>	<u>15 251 391</u>	<u>29 925 057</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances	22	895 792	1 407 816	4 624 840
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	185 542	(132 252)	525 278
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>14 478 035</u>	<u>13 975 827</u>	<u>24 774 939</u>
Autres gains ordinaires	24	194 484	361	214 901
Autres pertes ordinaires	25	(295)	(105)	(690)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>14 672 225</u>	<u>13 976 082</u>	<u>24 989 150</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(2 792 501)	(2 377 240)	(4 574 225)
Contribution sociale de solidarité	26	(312 959)	(271 685)	(522 765)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>11 566 765</u>	<u>11 327 157</u>	<u>19 892 160</u>
Contribution Conjoncturelle	26	(312 959)	-	(522 765)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<u>11 253 806</u>	<u>11 327 157</u>	<u>19 369 395</u>
<b>Résultat par action</b>	14	<b>1,671</b>	<b>1,688</b>	<b>2,884</b>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2024

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2024</u>	<u>30 Juin</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients	27	224 370 301	216 673 614	433 615 651
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(196 966 593)	(175 827 376)	(391 230 408)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(6 438 001)	(5 483 751)	(12 660 264)
Intérêts payés	30	(12 649 541)	(12 835 690)	(41 125 054)
Impôts et taxes payés	31	(8 685 207)	(9 158 394)	(15 341 886)
Placements monétaires	6	13 579 049	16 998 178	(2 500 050)
Autres flux liés à l'exploitation	37	4 523 882	3 289 117	3 895 251
		<u>17 733 891</u>	<u>33 655 698</u>	<u>(25 346 759)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(188 592)	(7 383 108)	(3 148 777)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	3 990 210	-	730
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(9 802 000)	(11 080 500)	(11 080 500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	2 583 561	6 029 879	7 267 112
		<u>(3 416 821)</u>	<u>(12 433 729)</u>	<u>(6 961 435)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Décaissements/encaisse suite au rachat d'actions propres	14	548 494	598 503	598 503
Dividendes et autres distributions	36	(13 545 235)	(10 678 660)	(10 779 203)
Encaissements provenant des emprunts	11	30 000 000	30 000 000	168 189 328
Remboursements d'emprunts	11	(38 399 963)	(45 294 983)	(127 155 350)
		<u>(21 396 704)</u>	<u>(25 375 140)</u>	<u>30 853 279</u>
<b>Variation de trésorerie</b>				
		<u>(7 079 633)</u>	<u>(4 153 170)</u>	<u>(1 454 915)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	20 855 031	22 309 946	22 309 946
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	13 775 398	18 156 776	20 855 031

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

#### **1-1 Présentation de la société**

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de 5.000.000 DT divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 9 DT.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 DT à 5 DT et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 5.000.000 DT, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 10.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 DT à la création de 2.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.000.000 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2024, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

## **1-2 Régime fiscal de la société**

### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des marges des contrats de location-financement.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

## **Note 2 : Référentiel comptable**

Les états financiers semestriels de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 30 juin 2024, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers



Aucun changement dans la structure de la CIL, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

**Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

**3-2 Unité monétaire**

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

**3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

*3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **a- Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,

- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants** : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

#### **b- Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a. *Agriculture ;*
  - b. *Industries mécaniques et électriques ;*
  - c. *Industries agroalimentaires et oléifacteurs ;*
  - d. *Industries pharmaceutiques ;*
  - e. *Autres industries ;*
  - f. *BTP ;*
  - g. *Tourisme y compris les agences de voyages ;*
  - h. *Promotion immobilière ;*
  - i. *Commerce ;*
  - j. *Santé ;*
  - k. *Télécom et TIC ;*
  - l. *Autres Services y compris les agences de location de voitures.*
2. La détermination pour chaque groupe de créances  $i$ , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024  $TMM_{gi}$  (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$  : Taux de migration de l'année  $N$  du groupe de contreparties  $i$ .
- Risque additionnel du groupe  $i$  : les engagements 0 et 1 de l'année  $(N-1)$  du groupe  $i$  devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année  $(N)$ .
- Les  $TM_{gi}(N)$  doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de contreparties  $i$  ;
- $n$  : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

Les  $TM_{gi}$  ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties «  $gi$  » ont été majorés par les taux «  $\Delta_{gi}$  » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

À cette fin, la CIL a établi un seuil minimum équivalent à deux fois la moyenne pondérée du taux de migration moyen historique pour l'ensemble des secteurs.

Par la suite, ces taux ajustés sont comparés aux taux de majoration fixés dans la circulaire n°2024-01, et la CIL a retenu le taux de majoration le plus approprié pour chaque secteur.

#### 4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM<sub>gi</sub> »

Ce taux représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2017-2024 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TP<sub>gi</sub>(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM<sub>gi</sub> : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM<sub>gi</sub>

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP<sub>gi</sub> », observé durant la période retenue (2017-2024), l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums fixés au niveau de la circulaire de la BCT n°2024-01 à l'exception des secteurs suivants :

- ✓ Industrie agroalimentaire
- ✓ Industries pharmaceutiques
- ✓ Autre industrie
- ✓ Tourisme
- ✓ Promotion immobilière
- ✓ Autres services

#### 5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC<sub>gi</sub> », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } I_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

#### 6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC<sub>gi</sub>.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

### **c- Dépréciation additionnelle :**

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A = N - M + 1$  tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

#### *3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi

n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L. d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### *3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères*

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

### *3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%



### *3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### *3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

### *3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

### *3-3-10 Avantages au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

#### ***Avantages à court terme***

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### ***Avantages postérieurs à l'emploi***

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

## NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Banques	13 728 467	18 083 071	20 814 342
- Caisses	46 932	73 704	40 688
<b><u>Total</u></b>	<b><u>13 775 398</u></b>	<b><u>18 156 776</u></b>	<b><u>20 855 031</u></b>

## NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>625 427 077</b>	<b>584 107 122</b>	<b>603 186 346</b>
Encours financiers	577 274 729	540 865 813	561 456 890
Impayés	51 583 610	45 520 631	45 051 595
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	289 206	975 328	220 788
Intérêts échus différés	(3 720 468)	(3 254 649)	(3 542 928)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>2 176 834</b>	<b>865 364</b>	<b>1 559 550</b>
<b><u>Total brut des créances de leasing</u></b>	<b><u>627 603 911</u></b>	<b><u>584 972 486</u></b>	<b><u>604 745 896</u></b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions pour dépréciation des encours	(7 194 751)	(9 699 783)	(8 265 728)
Provisions pour dépréciation des impayés	(20 436 977)	(17 259 359)	(18 459 931)
Provisions additionnelles	(50 352)	(128 400)	(130 420)
Provisions collectives	(9 021 000)	(8 858 000)	(8 849 000)
Produits réservés	(7 913 566)	(6 787 477)	(6 536 503)
<b><u>Total net des créances de leasing</u></b>	<b><u>582 987 265</u></b>	<b><u>542 239 468</u></b>	<b><u>562 504 314</u></b>

### 5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<b><u>Solde au 31 décembre 2023</u></b>	<b><u>563 016 441</u></b>
<b><u>Addition de la période</u></b>	
- Investissements	168 216 650
- Relocations et transferts	5 387 781
<b><u>Retraits de la période</u></b>	
- Remboursements du capital	(145 189 958)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 258)
- Cessions anticipées	(7 084 734)
- Radiation des créances	(4)
- Relocations et transferts	(4 893 355)
<b><u>Solde au 30 Juin 2024</u></b>	<b><u>579 451 563</u></b>

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<b>30 Juin 2024</b>	<b>30 Juin 2023</b>	<b>31 Décembre 2023</b>
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>			
- A recevoir dans moins d'un an	299 121 423	273 086 008	286 554 726
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	386 937 052	370 242 062	383 673 831
- A recevoir dans plus de 5 ans	1 884 611	3 126 368	3 123 365
<b>Total des paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>687 943 085</b>	<b>646 454 437</b>	<b>673 351 922</b>
<b>- Produits financiers non acquis</b>			
- Revenus non acquis à moins d'un an	63 753 160	60 097 552	62 608 866
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	54 994 809	53 207 501	55 711 588
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	152 979	309 453	273 000
<b>Total des produits financiers non acquis</b>	<b>118 900 948</b>	<b>113 614 506</b>	<b>118 593 454</b>
- Valeurs résiduelles	24 300	27 631	24 919
- Contrats suspendus contentieux	8 208 292	7 998 251	6 673 505
- Contrats en instance de mise en force	2 176 834	865 364	1 559 550
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b><u>579 451 563</u></b>	<b><u>541 731 177</u></b>	<b><u>563 016 441</u></b>

**5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	466 128 929	83 984 072	8 799 268	5 249 087	13 113 373	577 274 729
Impayés	3 976 874	13 813 295	3 328 931	3 609 338	26 855 171	51 583 610
Contrats en instance de mise en force	2 176 834	-	-	-	-	2 176 834
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>472 282 638</b>	<b>97 797 368</b>	<b>12 128 199</b>	<b>8 858 425</b>	<b>39 968 544</b>	<b>631 035 174</b>
Avances reçues (*)	(8 044 237)	-	-	-	(355 010)	(8 399 247)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>464 238 400</b>	<b>97 797 368</b>	<b>12 128 199</b>	<b>8 858 425</b>	<b>39 613 534</b>	<b>622 635 927</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>53 306 750</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>53 306 750</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>517 545 150</b>	<b>97 797 368</b>	<b>12 128 199</b>	<b>8 858 425</b>	<b>39 613 534</b>	<b>675 942 677</b>
Produits réservés	-	-	(816 608)	(953 126)	(6 143 832)	(7 913 566)
Provisions sur encours financiers	-	-	(76 040)	(155 122)	(6 963 590)	(7 194 751)
Provisions sur impayés	-	-	(283 855)	(816 208)	(19 336 915)	(20 436 977)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(50 352)	(50 352)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 176 502)</b>	<b>(1 924 455)</b>	<b>(32 494 689)</b>	<b>(35 595 646)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>517 545 150</b>	<b>97 797 368</b>	<b>10 951 697</b>	<b>6 933 970</b>	<b>7 118 845</b>	<b>640 347 031</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>1,79%</b>	<b>1,31%</b>	<b>5,86%</b>	
			<b>8,97%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2023</b>			<b>7,32%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2023</b>			<b>10,38%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>9,70%</b>	<b>21,72%</b>	<b>82,03%</b>	
			<b>58,74%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023</b>			<b>72,75%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2023</b>			<b>53,00%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL**

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<b>30 Juin 2024</b>	<b>30 Juin 2023</b>	<b>31 Décembre 2023</b>
- Certificats de dépôt souscrits	26 000 000	23 000 000	43 000 000
- Titres SICAV	3 422 062	502 883	1 111
<b><u>Total</u></b>	<b><u>29 422 062</u></b>	<b><u>23 502 883</u></b>	<b><u>43 001 111</u></b>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Montant global
SICAV PATRIMOINE	6	167,443	1 005
SICAV RENDEMENT	21 522	104,563	2 250 405
SICAV TRESOR	2 937	102,150	300 015
SICAV AMEN	15 666	55,575	870 638
<b>Total</b>			<b>3 422 062</b>

**NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<b>30 Juin 2024</b>	<b>30 Juin 2023</b>	<b>31 Décembre 2023</b>
- Titres de participation	2 305 428	2 355 425	2 305 428
- Titres immobilisés	51 361 092	47 248 232	44 430 749
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<b><u>Montant brut</u></b>	<b><u>53 668 519</u></b>	<b><u>49 605 657</u></b>	<b><u>46 738 177</u></b>
<b>A déduire :</b>			
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
<b><u>Montant libéré</u></b>	<b><u>52 668 519</u></b>	<b><u>48 605 657</u></b>	<b><u>45 738 177</u></b>
<b>A déduire :</b>			
- Provisions pour dépréciation	(2 306 010)	(2 522 023)	(2 306 010)
<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>50 362 509</u></b>	<b><u>46 083 634</u></b>	<b><u>43 432 167</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2023</u></b>	<b><u>44 430 749</u></b>	<b><u>43 430 749</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>
<b><u>Acquisitions de la période</u></b>			
- CIL SICAR Fonds géré N°13	9 802 000	9 802 000	-
<b>Total des acquisitions de la période</b>	<b>9 802 000</b>	<b>9 802 000</b>	<b>-</b>
<b><u>Cessions de la période</u></b>			
- Société VOLTEQ PLUS	156 800	156 800	-
- Société ENGRAIS DU SUD	265 000	265 000	-
- Société TUNIFRIES	380 000	380 000	-
- Société BIAT	690 857	690 857	-
<b>Total des cessions de la période</b>	<b>1 492 657</b>	<b>1 492 657</b>	<b>-</b>
<b><u>Liquidation Partielle de la période</u></b>			
- CIL SICAR FG N°4	1 379 000	1 379 000	-
<b>Total des liquidations de la période</b>	<b>1 379 000</b>	<b>1 379 000</b>	<b>-</b>
<b><u>Soldes au 30 Juin 2024</u></b>	<b><u>51 361 092</u></b>	<b><u>50 361 092</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 Juin 2024 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<b><u>Titres de participations</u></b>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	-	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	999 940	1,000	1,000	999 940	-	2010/2011/2013	99,99%
<b><u>Total des titres de participations</u></b>				<b><u>2 305 428</u></b>	<b><u>-</u></b>		
<b><u>Titres immobilisés</u></b>							
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	1 027 500	2015/2017	11,18%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% *
* CIL SICAR Fonds Géré N°07				1 391 000	-	2017	
* BIAT	21 910	57,143	10,000	1 252 000	-	2018	0,06%
* CIL SICAR Fonds Géré N°08				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR Fonds Géré N°09				6 455 000	-	2020	
* CIL SICAR Fonds Géré N°10				6 830 000	-	2021	
* CIL SICAR Fonds Géré N°11				8 104 000	-	2022	
* CIL SICAR Fonds Géré N°12				11 080 500	-	2023	
* CIL SICAR Fonds Géré N°13				9 802 000	-	2024	
<b><u>Total des titres immobilisés</u></b>				<b><u>51 361 092</u></b>	<b><u>2 306 010</u></b>		
<b><u>Total général</u></b>				<b><u>53 666 519</u></b>	<b><u>2 306 010</u></b>		

(\*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

## NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 30 JUIN 2024**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	184 865	-	-	184 865	176 143	6 062	-	182 205	2 659
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>184 865</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>184 865</b>	<b>176 143</b>	<b>6 062</b>	<b>-</b>	<b>182 205</b>	<b>2 659</b>
Immeubles	5,0%	7 341 861	-	-	7 341 861	4 168 475	68 117	-	4 236 592	3 105 269
Matériel de transport	20,0%	1 167 178	127 900	-	1 295 078	1 024 276	22 388	-	1 046 664	248 414
Equipements de bureau	10,0%	581 876	5 405	-	587 281	423 069	14 928	-	437 997	149 285
Matériel informatique	33,3%	675 759	-	(3 268)	672 491	432 708	59 121	(3 268)	488 561	183 930
Installations générales	10,0%	2 035 865	37 112	-	2 072 977	789 737	88 101	-	877 838	1 195 140
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	18 001	-	18 001	-	-	-	-	18 001
Immeubles hors exploitation (*)		13 607 530	174	(3 805 878)	9 801 826	-	-	-	-	9 801 826
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>25 410 070</b>	<b>188 592</b>	<b>(3 809 147)</b>	<b>21 789 515</b>	<b>6 838 265</b>	<b>252 654</b>	<b>(3 268)</b>	<b>7 087 651</b>	<b>14 701 864</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>25 594 935</b>	<b>188 592</b>	<b>(3 809 147)</b>	<b>21 974 380</b>	<b>7 014 408</b>	<b>258 716</b>	<b>(3 268)</b>	<b>7 269 857</b>	<b>14 704 523</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.



## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Prêts au personnel	4 478 416	4 814 554	5 311 036
- Personnels, avances et acomptes	71 545	29 246	75 094
- Créances sur cessions titre de participations	1 107 828	-	-
- Créances sur cessions d'immobilisations	80 908	26 723	104 087
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	-	467 517
- Etat, crédit de TVA	-	1 311 364	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	31 323	-	-
- Produits à recevoir des tiers	964 901	1 247 232	1 129 151
- Compte d'attente/ avance de TVA	1 585 679	1 067 461	1 087 718
- Compte d'attente débiteur	605 733	742 795	170 836
- Charges constatées d'avance	351 200	260 249	68 787
- Compte courant, fonds gérés	1 004 123	572 477	1 117 876
- Autres comptes débiteurs	505 788	840 636	525 769
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	1 058 881	1 312 859	1 361 262
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	69 784	200 950	124 864
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>11 916 109</u></b>	<b><u>12 426 548</u></b>	<b><u>11 543 996</u></b>
<b>A déduire :</b>			
- Provisions	(798 352)	(528 121)	(775 309)
<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>11 117 757</u></b>	<b><u>11 898 427</u></b>	<b><u>10 768 687</u></b>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**

**AU 30 JUIN 2024**

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	-	752 863	752 863	-	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	9 223 085	85 001	9 308 086	7 861 823	387 383	8 249 206	1 058 881
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	2 128 263	-	2 128 263	2 003 400	55 080	2 058 480	69 784
<b>TOTAUX</b>		<b>12 104 211</b>	<b>85 001</b>	<b>12 189 212</b>	<b>10 618 085</b>	<b>442 463</b>	<b>11 060 548</b>	<b>1 128 665</b>

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire. Elles concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 442.463 Dinars figure parmi les charges financières.

## NOTE 10 : *DETTES ENVERS LA CLIENTELE*

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 399 247	6 894 730	5 568 817
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>8 404 322</u>	<u>6 899 805</u>	<u>5 573 892</u>

## NOTE 11 : *EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES*

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Banques locales	265 548 362	220 737 332	277 412 645
- Banques étrangères	97 366 995	108 915 694	111 736 009
- Emprunts obligataires	27 000 000	39 000 000	37 500 000
- Certificats de leasing	85 000 000	58 333 333	56 666 667
<u>Total emprunts</u>	<u>474 915 357</u>	<u>426 986 359</u>	<u>483 315 320</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	16 303 366	12 163 625	5 467 804
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 992 222	2 657 579	2 260 121
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	125 573	315 613	2 057 579
- Intérêts courus sur certificats de leasing	3 121 264	1 703 760	795 019
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(445)	(4 120)	(1 490)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>21 541 980</u>	<u>16 836 457</u>	<u>10 579 034</u>
<u>Total</u>	<u>496 457 336</u>	<u>443 822 816</u>	<u>493 894 354</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

**ARRETEAU 30 Juin 2024**

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	400 000	-	400 000	-	-	-
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	400 000	-	400 000	-	-	-
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	400 000	-	-	400 000	-	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	512 645	-	164 284	348 362	-	348 362
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	6 000 000	-	1 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	6 000 000	-	1 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	21 000 000	-	-	21 000 000	14 000 000	7 000 000
BT(2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 800 000	-	-	4 800 000	3 600 000	1 200 000
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 800 000	-	-	4 800 000	3 600 000	1 200 000
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 400 000	-	-	6 400 000	4 800 000	1 600 000
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Annuellement (2023-2027)	9 600 000	-	1 200 000	8 400 000	6 000 000	2 400 000
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	5 600 000	-	-	5 600 000	4 200 000	1 400 000
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
AB(2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2023/3)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
BT(2023/2)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2023/4)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATB (2023)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2023/5)	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Sous-total</u>			277 412 645	-	11 864 284	265 548 362	187 800 001	77 748 362
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	7 861 956	-	766 667	7 095 289	5 561 956	1 533 333
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	4 164 681	-	2 082 331	2 082 350	--	2 082 350
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	1 794 861	-	897 428	897 433	--	897 434
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	12 600 000	-	4 200 000	8 400 000	--	8 400 000
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	6 015 385	-	2 406 154	3 609 231	-	3 609 231
KFW EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	56 165 218	-	-	56 165 218	47 524 415	8 640 803
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	12 522 143	-	2 087 022	10 435 121	6 261 076	4 174 044
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 611 764	-	1 929 412	8 682 352	4 823 529	3 858 824
<u>Sous-total</u>			111 736 009	-	14 369 013	97 366 995	64 170 976	33 196 019
<u>Total des crédits bancaires</u>			389 148 654	-	26 233 297	362 915 357	251 970 977	110 944 381

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>		
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)
CIL2023/1	30 000 000	Annuellement (2023-2027)
<u>Total des emprunts obligataires</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
<u>Total DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
4 500 000	-	1 500 000	3 000 000	-	3 000 000
30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
37 500 000	-	10 500 000	27 000 000	18 000 000	9 000 000
56 666 666	30 000 000	1 666 666	85 000 000	31 666 667	53 333 333
56 666 666	30 000 000	1 666 666	85 000 000	31 666 667	53 333 333
483 315 320	30 000 000	38 399 963	474 915 357	301 637 644	173 277 714

## NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	257 810	266 401	241 955
- Effets à payer	125 982	-	-
- Factures non parvenues	31 460	67 760	31 460
<u>Sous total</u>	<u>415 252</u>	<u>334 161</u>	<u>273 415</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	6 383 130	7 480 325	825 715
- Effets à payer	57 766 722	70 245 659	63 529 475
- Retenues de garanties et assurances décénales	8 393	8 393	8 393
<u>Sous total</u>	<u>64 158 246</u>	<u>77 734 377</u>	<u>64 363 583</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>64 573 497</u>	<u>78 068 539</u>	<u>64 636 998</u>

## NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Personnel, rémunérations dues	42 340	31 494	43 746
- Avance sur cessions de titre immobilisés	21 080	2 139 444	21 080
- Personnel, provisions pour congés payés	742 064	602 489	742 940
- Personnel, autres charges à payer	595 180	489 879	756 002
- Etat, retenues sur salaires	97 020	106 650	144 981
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	491 990	1 161 134	480 464
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	7 733	96 049	11 271
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	28 375	11 800	27 500
- Etat, TVA à payer	162 773	-	1 245 159
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	(Voir note 26) 1 271 512	816 547	-
- Etat, Contribution sociale de solidarité	(Voir note 26) 312 959	271 685	501 926
- Etat, Contribution conjoncturelle	(Voir note 26) 312 959	-	522 765
- Etat, autres impôts et taxes à payer	24 675	33 167	35 428
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	19 206	18 075	19 232
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	45 381	44 111	44 111
- CNSS	439 199	438 131	379 906
- CAVIS	56 888	58 211	78 015
- CNAM	31 516	32 260	31 332
- Assurance Groupe	102 001	41 659	41 268
- Assurance Vie	-	6 344	-
- Autres comptes créditeurs	132 901	130 521	156 934
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	147 546	125 129	147 748
- Prestataires Recouvrement	241 508	280 551	243 511
- Prestataires Assurances	828 380	978 026	762 030
- Diverses Charges à payer	599 766	774 800	667 330
- Autres produits constatés d'avance	8 684	102 223	158 128
- Provisions pour divers risques	1 343 445	1 670 000	1 202 300
<u>Total</u>	<u>8 107 079</u>	<u>10 460 380</u>	<u>8 465 107</u>

## NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Capital social	(A)	35 000 000	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale	(B)	3 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		51 292 250	44 732 730	44 732 730
- Réserves pour fonds social	(C)	5 473 730	4 734 951	4 634 408
- Actions propres	(D)	(2 753 756)	(3 040 964)	(3 040 964)
- Complément d'apport		412 561	151 275	151 275
- Résultats reportés		20 648 690	23 224 641	23 224 641
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>		<u>113 573 475</u>	<u>107 302 633</u>	<u>107 202 090</u>
Résultat de l'exercice (1)		11 253 806	11 327 157	19 369 395
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(E)	<u>124 827 281</u>	<u>118 629 790</u>	<u>126 571 485</u>
Nombre d'actions (2)		6 733 062	6 710 558	6 715 318
Résultat par action (1) / (2)	(F)	1,671	1,688	2,884

(A) Le capital social s'élève, au 30 Juin 2024, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2025. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2023	280 000	3 040 964
Vente de l'exercice	(26 445)	(287 208)
Solde au 30 Juin 2024	253 555	2 753 756

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 Juin 2024, 3,76% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :



**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**AU 30 JUIN 2024**  
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>42 805 710</b>	<b>4 053 747</b>	<b>28 978 138</b>	<b>7 396</b>	<b>(3 495 588)</b>	<b>17 533 524</b>	<b>117 382 926</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18 Avril 2023			(9 153 480)		9 153 480				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18 Avril 2023			11 080 500	800 000	5 653 024			(17 533 524)	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 18 Avril 2023	10 000 000				(10 000 000)				
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(11 000 000)				(11 000 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					440 000				440 000
Cession d'actions propres						143 879	454 624		598 503
Prélèvements sur fonds social				(118 796)					(118 796)
Résultat de la période close le 30 Juin 2023								11 327 157	11 327 157
<b>Solde au 30 Juin 2023</b>	<b>35 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>44 732 730</b>	<b>4 734 951</b>	<b>23 224 641</b>	<b>151 275</b>	<b>(3 040 964)</b>	<b>11 327 157</b>	<b>118 629 790</b>
Reprise résultat de la période close le 30 juin 2023								(11 327 157)	(11 327 157)
Prélèvements sur fonds social				(100 543)					(100 543)
Résultat net de l'exercice 2023								19 369 395	19 369 395
<b>Solde au 31 Décembre 2023</b>	<b>35 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>44 732 730</b>	<b>4 634 408</b>	<b>23 224 641</b>	<b>151 275</b>	<b>(3 040 964)</b>	<b>19 369 395</b>	<b>126 571 485</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2024			(3 242 480)		3 242 480				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2024		1 000 000	9 802 000	900 000	7 667 395			(19 369 395)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(14 000 000)				(14 000 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					514 173				514 173
Cession d'actions propres						261 286	287 208		548 494
Prélèvements sur fonds social				(60 678)					(60 678)
Résultat de la période close le 30 Juin 2024								11 253 806	11 253 806
<b>Solde au 30 Juin 2024</b>	<b>35 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>51 292 250</b>	<b>5 473 730</b>	<b>20 648 690</b>	<b>412 561</b>	<b>(2 753 756)</b>	<b>11 253 806</b>	<b>124 827 281</b>

## NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>30 Juin</u> <u>2024</u>	<u>30 Juin</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>
- Intérêts de leasing	39 904 692	36 970 240	75 567 292
- Intérêts de retard	1 301 527	1 429 793	2 937 960
- Frais d'ouverture des dossiers	89 831	121 835	241 915
- Frais de rejet	793 920	812 000	1 605 012
- Frais sur vente	45 600	58 600	107 240
- Frais sur encaissement de titres de crédits	123 699	129 190	255 142
- Autres	35 130	37 093	57 761
<u>Total</u>	<u>42 294 400</u>	<u>39 558 750</u>	<u>80 772 322</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	4 170 116	836 088	2 620 421
Intérêts de retard antérieurs	1 500 760	989 534	1 124 383
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(5 279 247)	(2 830 193)	(4 396 968)
Intérêts de retard	(1 768 692)	(1 010 254)	(1 609 242)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(1 377 063)</u>	<u>(2 014 825)</u>	<u>(2 261 406)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>40 917 337</u>	<u>37 543 925</u>	<u>78 510 916</u>

## NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin</u> <u>2024</u>	<u>30 Juin</u> <u>2023</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	1 787 204	1 154 339	3 211 306
- Intérêts des crédits des banques locales	13 969 314	11 586 693	24 022 583
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 867 097	5 067 498	9 548 349
- Intérêts des autres opérations de financement	4 046 912	2 767 099	5 514 482
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	442 463	505 304	987 577
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>24 112 989</u>	<u>21 080 934</u>	<u>43 284 297</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(147 663)	(140 382)	(387 568)
- Autres charges financières	1 045	5 357	7 987
- Pénalités	40	50	16 088
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(146 578)</u>	<u>(134 976)</u>	<u>(363 493)</u>
<u>Total général</u>	<u>23 966 411</u>	<u>20 945 958</u>	<u>42 920 804</u>

## NOTE 17 : *PRODUITS DES PLACEMENTS*

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Intérêts des comptes courants	8 121	7 748	15 669
- Plus values sur cession des titres immobilisés	819 732	1 979 966	2 468 083
- Dividendes	490 983	449 355	449 355
- Jetons de présence du portefeuille des titres immobilisés	-	-	2 500
- Dividendes et résultats de cessions des titres SICAV	57 731	25 269	25 815
- Plus values sur fonds gérés	1 091 301	629 322	1 602 122
- Intérêts des comptes CEA	76 149	115 252	213 724
- Intérêts sur chèques impayés	24 091	16 327	30 886
- Intérêts sur certificats de dépôt	2 514 165	1 483 056	1 880 210
- Autres produits financiers	-	45 130	53 940
<u>Total</u>	<u>5 082 271</u>	<u>4 751 425</u>	<u>6 742 304</u>

## NOTE 18 : *AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION*

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Revenus des loyers des immeubles	63 175	155 973	394 500
- Ristournes assurances	22 865	3 236	33 489
- Autre produits d'exploitation	3 279	-	12 600
<u>Total</u>	<u>89 319</u>	<u>159 209</u>	<u>440 588</u>

## NOTE 19 : *CHARGES DE PERSONNEL*

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Salaires et complément de salaires	3 435 525	3 306 089	6 413 439
- Charges connexes aux salaires	130 280	104 966	646 939
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	621 254	557 482	1 192 131
- Autres charges sociales	103 129	84 263	168 819
<u>Total</u>	<u>4 290 187</u>	<u>4 052 800</u>	<u>8 421 328</u>

## NOTE 20 : *DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS*

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 062	6 062	12 124
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	252 654	220 303	455 728
<u>Total</u>	<u>258 716</u>	<u>226 365</u>	<u>467 853</u>

## NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Achat de matières et fournitures	143 927	147 395	292 843
<u>Total des achats</u>	<u>143 927</u>	<u>147 395</u>	<u>292 843</u>
- Sous-traitance générale	70 069	73 083	165 412
- Locations	83 990	97 227	179 450
- Entretien et réparations	232 902	215 876	452 896
- Primes d'assurances	36 017	27 414	55 915
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>422 977</u>	<u>413 601</u>	<u>853 673</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise			
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	557 181	458 842	998 928
- Publicités, publications et relations publiques	132 344	183 381	289 741
- Déplacements, missions et réceptions	26 124	40 221	51 894
- Frais postaux et de télécommunications	77 076	87 234	167 943
- Services bancaires et assimilés	59 044	70 987	127 400
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>851 769</u>	<u>840 664</u>	<u>1 635 906</u>
- Jetons de présence	72 000	96 000	168 000
- Rémunération du PCA	264 000	237 844	501 844
- Rémunération comité d'audit	18 000	24 000	42 000
- Rémunération comité des risques	18 000	24 000	42 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>372 000</u>	<u>381 844</u>	<u>753 844</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	102 884	95 548	208 838
- T.C.L	101 616	90 957	187 717
- Droits d'enregistrements et de timbres	4 326	3 818	11 932
- Autres impôts et taxes	14 745	4 218	14 014
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>223 571</u>	<u>194 540</u>	<u>422 501</u>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>2 014 244</u></b>	<b><u>1 978 045</u></b>	<b><u>3 958 766</u></b>

## NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 205 809	5 657 932	9 507 373
- Dotations aux provisions collectives	172 000	727 000	718 000
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	-	-	(138 733)
- Reprises sur provisions collectives	-	-	138 733
- Dotations aux provisions additionnelles	52	-	2 020
- Reprises sur provisions additionnelles	(80 120)	-	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 299 740)	(4 944 657)	(5 484 297)
- Créances radiées	6	-	4 044 101
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(3 543 283)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	-	(497 556)
- Encaissement sur créances radiées	(102 215)	(32 459)	(121 518)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>895 792</u></b>	<b><u>1 407 816</u></b>	<b><u>4 624 840</u></b>

## NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	23 042	7 748	254 936
- Dotations aux provisions pour divers risques	162 500	-	626 355
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(140 000)	(356 013)
- Indemnité pour personnel licencié	21 355	-	-
- Reprise sur provisions pour divers risques	(21 355)	-	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>185 542</u></b>	<b><u>(132 252)</u></b>	<b><u>525 278</u></b>

## NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	184 332	-	730
- Gain de change	9 730	-	-
- Apurement de comptes	423	157	158 513
- Autres gains sur éléments exceptionnels	-	204	55 658
<b><u>Total</u></b>	<b><u>194 484</u></b>	<b><u>361</u></b>	<b><u>214 901</u></b>

## NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	-	432
- Perte suite au redressement CNSS	-	-	313 967
- Perte suite au redressement Fiscal	-	-	780 088
- Reprise sur provisions pour divers risques	-	-	(1 094 055)
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	295	105	258
- Apurement de comptes	-	-	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>295</u></b>	<b><u>105</u></b>	<b><u>690</u></b>

## NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<b>30 Juin 2024</b>	<b>30 Juin 2023</b>	<b>31 Décembre 2023</b>
<b>Bénéfice comptable</b>	14 672 225	13 976 082	24 989 150
<b>A réintégrer</b>			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 205 862	5 657 932	9 509 392
- Dotations aux provisions collectives	172 000	398 228	718 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	23 042	7 748	254 936
- Dotations aux provisions pour risques divers	162 500	-	626 355
- Reprises sur provisions fiscales 2020	-	-	1 365 468
- Reprises sur provisions fiscales 2021	-	-	54 966
- Reprises sur provisions fiscales 2022	-	-	10 938 950
- Moins value latentes sur cession SICAV 2023	62	-	-
- Moins value sur cession des actions SICAV	741 296	-	-
- Diverses charges non déductibles	53 201	53 293	107 652
- perte suite redressement fiscal	-	-	780 088
<b>A déduire</b>			
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	-	-	1 295 149
- Reprises sur provisions comptables	-	-	11 064 264
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	140 000	356 013
- Reprises sur provisions pour divers risques	21 355	-	1 094 055
- Correction symétrique	-	-	138 733
- Plus value sur fonds gérés non imposable	179 855	174 000	174 000
- Dividendes	1 244 370	449 355	449 355
- Plus value sur cession d'actions cotées	513 704	1 785 797	1 785 797
- Plus value latentes sur cession SICAV 2024	1 066	-	-
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b><u>17 069 838</u></b>	<b><u>17 544 132</u></b>	<b><u>32 987 621</u></b>
Provisions pour créances douteuses 100%	3 205 862	5 657 932	9 509 393
Provisions collectives déductibles	172 000	-	607 106
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b><u>13 691 976</u></b>	<b><u>11 886 199</u></b>	<b><u>22 871 123</u></b>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :			
* Reste à investir	5 867 990	5 094 085	9 802 000
<b><u>Bénéfice imposable</u></b>	<b><u>7 823 986</u></b>	<b><u>6 792 114</u></b>	<b><u>13 069 123</u></b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)</b>	<b><u>2 738 395</u></b>	<b><u>2 377 240</u></b>	<b><u>4 574 225</u></b>
Effet sur l'impôt suite à la correction symétrique	54 106	-	-
<b>Impôt sur les sociétés dû</b>	<b><u>2 792 501</u></b>	<b><u>2 377 240</u></b>	<b><u>4 574 225</u></b>
<b>A imputer</b>			
- Acomptes provisionnels payés	1 372 267	1 551 268	4 534 149
- Retenues à la source	94 616	9 425	507 593
<b><u>Impôt à payer (Crédit d'Impôt sur les sociétés)</u></b>	<b><u>1 271 512</u></b>	<b><u>816 547</u></b>	<b><u>(467 517)</u></b>
<b>Ajustement de contribution sociale de solidarité suite au contrôle fiscal</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b><u>(20 839)</u></b>
<b>Contribution sociale de solidarité</b>	<b><u>312 959</u></b>	<b><u>271 685</u></b>	<b><u>522 765</u></b>
<b>Contribution sociale à payer</b>	<b><u>312 959</u></b>	<b><u>271 685</u></b>	<b><u>501 926</u></b>
<b>Contribution conjoncturelle</b>	<b><u>312 959</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>522 765</u></b>

**NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS**

		<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	<b>Note 5</b>	45 051 595	39 889 997	39 889 997
- Clients et comptes rattachés en fin de période	<b>Note 5</b>	(51 583 610)	(45 520 631)	(45 051 595)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	<b>Note 10</b>	(5 568 817)	(5 389 765)	(5 389 765)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	<b>Note 10</b>	8 399 247	6 894 730	5 568 817
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	<b>Note 10</b>	(5 075)	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	<b>Note 10</b>	5 075	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	<b>Note 5</b>	(3 542 928)	(3 072 762)	(3 072 762)
- Produits constatés d'avance en fin de période	<b>Note 5</b>	3 720 468	3 254 649	3 542 928
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	<b>Note 5</b>	220 788	160 188	160 188
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	<b>Note 5</b>	(289 206)	(975 328)	(220 788)
- TVA collectée		42 089 994	34 433 305	75 240 734
- TVA collectée sur avances et acomptes		(8 417 865)	(3 239 383)	(10 403 447)
- Remboursement principal	<b>Note 5</b>	145 189 958	134 564 599	272 152 633
- Intérêts et produits assimilés de leasing	<b>Note 15</b>	42 294 400	39 558 750	80 772 322
- Autres produits d'exploitation		89 319	159 209	440 588
- Créances virées en pertes	<b>Note 22</b>	(6)	-	(4 044 101)
- Encaissements sur créances radiées	<b>Note 22</b>	102 215	32 459	121 518
- Encours financiers virés en pertes	<b>Note 5</b>	4	-	1 599 773
- Plus/Moins values sur relocation	<b>Note 5</b>	(494 426)	(1 391 351)	(1 505 402)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	<b>Note 9</b>	104 087	2 973 118	2 973 118
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	<b>Note 9</b>	(80 908)	(26 723)	(104 087)
- Cessions d'immobilisations à la VR	<b>Note 5</b>	1 258	34 250	38 341
- Cessions anticipées d'immobilisations	<b>Note 5</b>	7 084 734	14 334 303	20 906 642
<b><u>Encaissements reçus des clients</u></b>		<b><u>224 370 301</u></b>	<b><u>216 673 614</u></b>	<b><u>433 615 651</u></b>

**NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

		<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	<b>Note 12</b>	64 363 583	57 020 103	57 020 103
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	<b>Note 12</b>	(64 158 246)	(77 734 377)	(64 363 583)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	<b>Note 9</b>	-	-	-
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	<b>Note 9</b>	-	-	-
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	<b>Note 5</b>	168 216 650	167 826 377	341 818 461
- TVA sur investissements		28 545 480	28 707 823	56 763 676
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	<b>Note 13</b>	27 500	19 250	19 250
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	<b>Note 13</b>	(28 375)	(11 800)	(27 500)
<b><u>Investissements dans les contrats de leasing</u></b>		<b><u>196 966 593</u></b>	<b><u>175 827 376</u></b>	<b><u>391 230 408</u></b>

## NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	<b>Note 9</b>	(75 094)	(56 703)	(56 703)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	<b>Note 9</b>	71 545	29 246	75 094
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	<b>Note 12</b>	273 415	313 031	313 031
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	<b>Note 12</b>	(415 252)	(334 161)	(273 415)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	<b>Note 13</b>	43 746	5 714	5 714
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	<b>Note 13</b>	(42 340)	(31 494)	(43 746)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	<b>Note 13</b>	742 940	614 237	614 237
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	<b>Note 13</b>	(742 064)	(602 489)	(742 940)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	<b>Note 13</b>	756 002	705 931	705 931
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	<b>Note 13</b>	(595 180)	(489 879)	(756 002)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	<b>Note 13</b>	144 981	74 367	74 367
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	<b>Note 13</b>	(97 020)	(106 650)	(144 981)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	<b>Note 13</b>	480 464	485 757	485 757
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	<b>Note 13</b>	(491 990)	(1 161 134)	(480 464)
- C.N.S.S en début de période	<b>Note 13</b>	379 906	322 613	322 613
- C.N.S.S en fin de période	<b>Note 13</b>	(439 199)	(438 131)	(379 906)
- CAVIS en début de période	<b>Note 13</b>	78 015	59 658	59 658
- CAVIS en fin de période	<b>Note 13</b>	(56 888)	(58 211)	(78 015)
- CNAM en début de période	<b>Note 13</b>	31 332	26 607	26 607
- CNAM en fin de période	<b>Note 13</b>	(31 516)	(32 260)	(31 332)
- Assurances groupe et vie en début de période	<b>Note 13</b>	41 268	48 626	48 626
- Assurances groupe et vie en fin de période	<b>Note 13</b>	(102 001)	(48 003)	(41 268)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	<b>Note 13</b>	147 748	127 839	127 839
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	<b>Note 13</b>	(147 546)	(125 129)	(147 748)
- Diverses charges à payer en début de période	<b>Note 13</b>	667 330	716 474	716 474
- Diverses charges à payer en fin de période	<b>Note 13</b>	(599 766)	(774 800)	(667 330)
- TVA, payée sur biens et services		334 304	376 391	970 576
- Charges de personnel	<b>Note 19</b>	4 290 187	4 052 800	8 421 328
- Autres charges d'exploitation	<b>Note 21</b>	2 014 244	1 978 045	3 958 766
- Impôts et taxes	<b>Note 21</b>	(223 571)	(194 540)	(422 501)
<b><u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u></b>		<b><u>6 438 001</u></b>	<b><u>5 483 751</u></b>	<b><u>12 660 264</u></b>



**NOTE 30 : INTERETS PAYES**

		<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Frais d'émission d'emprunts	<b>Note 9</b>	85 001	267 562	722 151
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	<b>Note 11</b>	(1 490)	(25 813)	(25 813)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	<b>Note 11</b>	445	4 120	1 490
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	<b>Note 13</b>	11 271	13 875	13 875
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	<b>Note 13</b>	(7 733)	(96 049)	(11 271)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	<b>Note 11</b>	2 057 579	866 986	866 986
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	<b>Note 11</b>	(125 573)	(315 613)	(2 057 579)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	<b>Note 11</b>	5 467 804	4 023 885	4 023 885
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	<b>Note 11</b>	(16 303 366)	(12 163 625)	(5 467 804)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	<b>Note 11</b>	2 260 121	3 341 051	3 341 051
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	<b>Note 11</b>	(1 992 222)	(2 657 579)	(2 260 121)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	<b>Note 11</b>	795 019	839 996	839 996
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	<b>Note 11</b>	(3 121 264)	(1 703 760)	(795 019)
- Intérêts et charges assimilées	<b>Note 16</b>	23 966 411	20 945 958	42 920 804
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	<b>Note 16</b>	(442 463)	(505 304)	(987 577)
		<u><b>12 649 541</b></u>	<u><b>12 835 690</b></u>	<u><b>41 125 054</b></u>

**Intérêts payés**

## NOTE 31 : IMPOTS PAYES

		<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Etat, impôts sur les bénéficiaires à liquider début de période	<b>Note 13</b>	-	1 471 358	1 471 358
- Etat, impôts sur les bénéficiaires à liquider fin de période	<b>Note 13</b>	(1 271 512)	(816 547)	-
- Contribution conjoncturelle en début de période	<b>Note 13</b>	522 765	-	-
- Contribution conjoncturelle en fin de période	<b>Note 13</b>	(312 959)	-	(522 765)
- Etat crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	<b>Note 9</b>	(467 517)	-	-
- Etat crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	<b>Note 9</b>	-	-	467 517
- Contribution sociale de solidarité en début de période	<b>Note 13</b>	501 926	590 959	590 959
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	<b>Note 13</b>	(312 959)	(271 685)	(501 926)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	<b>Note 13</b>	35 428	26 989	26 989
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	<b>Note 13</b>	(24 675)	(33 167)	(35 428)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	<b>Note 13</b>	19 232	18 427	18 427
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	<b>Note 13</b>	(19 206)	(18 075)	(19 232)
- TVA payée		6 372 693	5 346 668	7 803 731
- Impôts et taxes	<b>Note 21</b>	223 571	194 540	422 501
- Impôts sur les bénéficiaires	<b>Note 26</b>	2 792 501	2 377 240	4 574 225
- Contribution sociale de solidarité	<b>Note 26</b>	312 959	271 685	522 765
- Contribution conjoncturelle	<b>Note 26</b>	312 959	-	522 765
		<u>8 685 207</u>	<u>9 158 394</u>	<u>15 341 886</u>

## NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	<b>Note 8</b>	188 592	7 383 108	3 148 777
		<u>188 592</u>	<u>7 383 108</u>	<u>3 148 777</u>

## NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	<b>Note 25</b>	-	-	(432)
- Cessions d'immobilisations corporelles	<b>Note 8</b>	3 805 879	-	-
- Immobilisations mises en rebut	<b>Note 8</b>	-	-	431
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	<b>Note 24</b>	184 332	-	730
		<u>3 990 210</u>	<u>-</u>	<u>730</u>

**NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

		<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	Note 7	9 802 000	11 080 500	11 080 500
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>		<b><u>9 802 000</u></b>	<b><u>11 080 500</u></b>	<b><u>11 080 500</u></b>

**NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

		<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Créances sur cession de valeurs mobilières début de période	Note 9	-	-	-
- Créances sur cession de valeurs mobilières fin de période	Note 9	(1 107 828)	-	-
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	Note 7	1 492 657	2 857 143	5 674 626
- Titres immobilisés liquidés au cours de l'exercice	Note 7	1 379 000	375 000	375 000
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	Note 7	-	-	49 997
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	Note 17	819 732	1 979 966	2 468 083
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	Note 13	(21 080)	(1 321 674)	(1 321 674)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	Note 13	21 080	2 139 444	21 080
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>		<b><u>2 583 561</u></b>	<b><u>6 029 879</u></b>	<b><u>7 267 112</u></b>

**NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

		<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dividendes payés	Note 14	14 000 000	11 000 000	11 000 000
- Dividendes sur actions propres	Note 14	(514 173)	(440 000)	(440 000)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	Note 13	44 111	43 975	43 975
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	Note 13	(45 381)	(44 111)	(44 111)
- Prélèvements sur fonds social	Note 14	60 678	118 796	219 339
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>		<b><u>13 545 235</u></b>	<b><u>10 678 660</u></b>	<b><u>10 779 203</u></b>

**NOTE 37 : AUTRES FLUX LIÉS A L'EXPLOITATION**

		<u>30 Juin 2024</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	<b>Note 9</b>	(472 149)	(224 900)	(961 459)
- Remboursements sur prêts au personnel	<b>Note 9</b>	1 304 769	1 167 756	1 407 833
- Produits à recevoir des tiers en début de période	<b>Note 9</b>	1 129 151	1 198 207	1 198 207
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	<b>Note 9</b>	(964 901)	(1 247 232)	(1 129 151)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	<b>Note 9</b>	-	69 764	69 764
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	<b>Note 9</b>	(31 323)	-	-
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	<b>Note 9</b>	68 787	63 548	63 548
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	<b>Note 9</b>	(351 200)	(260 249)	(68 787)
- Autres comptes débiteurs en début de période	<b>Note 9</b>	525 769	466 524	466 524
- Autres comptes débiteurs en fin de période	<b>Note 9</b>	(505 788)	(840 636)	(525 769)
- Comptes d'attente actif en début de période	<b>Note 9</b>	170 836	96 091	96 091
- Comptes d'attente actif en fin de période	<b>Note 9</b>	(605 733)	(742 795)	(170 836)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	<b>Note 9</b>	1 117 876	1 130 170	1 130 170
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	<b>Note 9</b>	(1 004 123)	(572 477)	(1 117 876)
- Ristourne à rembourser en début de période	<b>Note 13</b>	-	(610)	(610)
- Ristourne à rembourser en fin de période	<b>Note 13</b>	-	-	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	<b>Note 13</b>	(496 445)	(490 280)	(490 280)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	<b>Note 13</b>	470 409	507 072	496 445
- Prestataires Assurances en début de période	<b>Note 13</b>	(762 030)	(819 149)	(819 149)
- Prestataires Assurances en fin de période	<b>Note 13</b>	828 380	978 026	762 030
- Autres produits constatés d'avance en début de période	<b>Note 13</b>	(158 128)	(63 650)	(63 650)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	<b>Note 13</b>	8 684	102 223	158 128
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	<b>Note 17</b>	4 262 540	2 771 459	4 274 221
- Autres gains ordinaires	<b>Note 24</b>	10 152	361	214 171
- Autres pertes ordinaires	<b>Note 25</b>	(21 650)	(105)	(1 094 313)
		<u>4 523 882</u>	<u>3 289 117</u>	<u>3 895 251</u>

**Autres flux liés à l'exploitation**

## **NOTE 38 : *INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEE***

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

### **Frais de négociation :**

La CIL a réalisé, au 30 juin 2024, des opérations de vente de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Elle a outre réalisé des opérations de vente d'actions cotés en bourse, et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 9.708 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

### **Commissions sur placement d'emprunts obligataires :**

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a facturé au 30 Juin 2024, une rémunération relative au document de référence et ce, pour un montant de 20.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées.

### **Mandat de tenue du registre :**

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 5.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30 juin 2024, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs au 30 juin 2024 s'élèvent à 34.708 DT en HT.

### **Contrat de location :**

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant du loyer au 30 juin 2024 est de 17.386 DT en HT.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, dont les 2 cogérants et associés uniques sont salariés à la CIL et cette dernière a le pouvoir de gérer cette société, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 30 juin 2024, à 479.220 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits au 30 juin 2024, des intérêts pour un montant de 8.121 DT.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Suite à la signature d'un avenant en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été ramenés à, respectivement, 1,25% et 10% et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2024, s'élève à : 17.313 DT.

Ce fonds a été partiellement liquidé en Mars 2024 à hauteur de D : 1.379.000.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Suite à la signature d'un avenant en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été ramenés à, respectivement, 1,25% et 10% et ce à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2024 ; s'élève à : 17.629 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Suite à la signature d'un avenant en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été ramenés à, respectivement, 1,25% et 10% et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2024, s'élève à : 40.344 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Suite à la signature d'un avenant en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été ramenés à, respectivement, 1,25% et 10% et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2024, s'élève à : 42.688 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 24 Juin 2022, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 8.104.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Suite à la signature d'un avenant en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été ramenés à, respectivement, 1,25% et 10% et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2024, s'élève à : 50 650 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 19 Juin 2023, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 11.080.500 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2024, s'élève à : 69.253 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 20 Juin 2024, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 9.802.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

8- La CIL a conclu un contrat de location avec la société « CIL SICAR » portant sur un bureau d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>, à partir du 1er janvier 2022, et moyennant le paiement d'un loyer annuel de 8.000 DT hors TVA payable trimestriellement et d'avance majoré de 5% l'an.

Le montant du loyer au 30 juin 2024 est de 4.410 DT en HT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société au 30 juin 2024, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 264.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- La charge supportée par la société au 30 juin 2024, au titre de la rémunération du Directeur Général de la CIL est de 259.200 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

**NOTE 39 : *ENGAGEMENTS HORS BILAN***

**A- ENGAGEMENTS DONNES :**

**A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2024 à 53.306.750 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

**A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 94.840.302 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2024.

**A-3- Engagements sur titres**

Les engagements sur titres s'élèvent au 30 juin 2024 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 8 Portefeuille d'investissement).

**B- ENGAGEMENTS RECUS**

**B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 30 juin 2024 à 288.794.865 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

**B-2- Garanties réelles reçues**

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 30 Juin 2024 à 21.367.731 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

**B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2024 à 118.900.948 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).



## **C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

### **C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2024 à 125.000.000 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès de diverses banques Tunisiennes.

#### ***NOTE 40 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE***

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES  
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2024**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)**

***Introduction :***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 702 370 KDT et un bénéfice net de 11 254 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen :***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Tunis, le 29 Août 2024**

**Les Commissaires aux Comptes**

**PROAUDIT**

**Tarak ZAHAF**

**Le groupement**

**Universal Auditing – CNBA UHY**

**Hilal OUALI**